



Extrait du
du Conseil Municipal
du lundi 16 février 2026

CONVOCATION

Date : 10 février 2026

Affichée le : 10 février 2026

L'an deux mille vingt six, le seize février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 25

Votants : 31

Pouvoirs : 6

Absent : 8

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

**AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**

17/02/2026

**DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

20/02/2026

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

M. MARTIN

M. PERRIN

M. EL OUSTI

Mme SENET

M. BOULHAMANE

Pouvoir à Mme DHOURY-LEHNER

Pouvoir à Mme ALKAYA

Pouvoir à Mme PEREZ

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. KA

Absents excusés

Absents non représentés

Mme SOW, M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

20 Règlement de la Dictée Creilloise 2026

■ **Rapport de présentation :**

Yesim SAVAS, Adjointe

Dans le cadre du mois des mots, les médiathèques de Creil organisent la Dictée Creilloise. Cet événement, gratuit, est ouvert à tous, à partir de quinze ans, et se déroulera le samedi 4 avril 2026, à 10 heures 15, dans le Salon Canneville (Faïencerie). Une inscription préalable est obligatoire, le nombre de places étant limité à 40 personnes.

La dictée est proposée par l'animatrice de l'atelier « Dictée plaisir » qui est organisée chaque mois à la médiathèque Antoine Chanut. Le jury est composé de cette animatrice et de trois agents de la médiathèque. La correction collective est proposée au cours de la remise des prix, en salle Malek Chebel, dans la Médiathèque Antoine Chanut, le vendredi 10 avril 2026 à 10 heures 30.

Le principe est de faire le moins de fautes d'orthographe possible. Les trois premiers gagnants recevront un prix sous forme de chèque-lire offert par la municipalité et/ou un cadeau offert par notre partenaire.

La valeur des prix se détaille comme suit :

- 1^{er} prix d'une valeur moyenne de 60€
- 2^e prix d'une valeur moyenne de 45€
- 3^e prix d'une valeur moyenne de 30€

Il vous est proposé d'approuver l'organisation de la Dictée Creilloise le samedi 4 avril 2026, et d'adopter son projet de règlement.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le 20/02/2026
ID : 060-216001743-20260216-12146-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Culture et Patrimoine Historique » en date du 21 janvier 2026,
Vu le projet du règlement de la Dictée Creilloise 2026, ci-annexé,
Considérant les lots proposés,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 31	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'organisation de la Dictée Creilloise le samedi 4 avril 2026.

Article 2 : d'approuver le règlement de la Dictée Creilloise, joint à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit règlement, ainsi que tout avenant ou document y afférent.

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet au budget de la ville.

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

La secrétaire de séance

Madame Sophie DHOURY-LEHNER

Jessica ELONGUERT